

POLITIQUES ET PROCÉDURES POUR LES ARBITRES ET ASSISTANTS ARBITRES

Entrée en vigueur le 14 juin 2017

Modifié et adopté lors de l'Assemblée régulière du Conseil d'administration du 4 juillet 2011.
Modifié et adopté lors de l'Assemblée régulière du Conseil d'administration du 5 mars 2012.
Modifié et adopté lors de l'Assemblée régulière du Conseil d'administration du 23 avril 2013.
Modifié et adopté lors de l'Assemblée régulière du Conseil d'administration du 21 janvier 2014
Modifié et adopté lors de l'Assemblée régulière du Conseil d'administration du 14 juin 2017.

CHAPITRE I - EXIGENCES

Toute personne désirant œuvrer dans le domaine de l'arbitrage pour l'Association de soccer du Mistral Laurentien devra suivre et réussir une formation Soccer à 7 (pour les moins de 14 ans) ou District (pour ceux âgés de 14 ans et plus) offerte par l'Association régionale de soccer de Québec (ARSQ).

Les frais encourus pour la formation seront assumés intégralement si l'arbitre fait plus de 10 matchs avec le club. Sans quoi, l'arbitre devra rembourser les frais de formation au club.

L'uniforme officiel de l'ARSQ est requis. Il comprend :

- ✓ **Kit d'arbitre** (Chandail, short, bas)
- ✓ Un **drapeau** d'arbitre assistant
- ✓ Un **sifflet** (idéalement deux)
- ✓ **Carnet d'arbitre** (Inscrire but/carton)
- ✓ **Cartons** jaune et rouge
- ✓ **Crayons** (3 minimum)
- ✓ Une **montre** chronomètre
- ✓ Une **pompe** à ballon
- ✓ Un **manomètre** (Pression du ballon)
- ✓ **Pièce de monnaie** (Tirage au sort)
- ✓ **Ballon #5 à partir de U14** (Fournis par l'équipe receveur)

* De plus, il est recommandé d'avoir avec soi :

- ✓ **Sac de poubelle** (pluie)
- ✓ un **parapluie**
- ✓ **crème solaire**
- ✓ **chasse-moustiques**
- ✓ **gants**

Les officiels de l'ASML sont considérés comme des travailleurs autonomes.

CHAPITRE II - RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES

- Se conformer au code d'éthique de l'arbitre disponible au chapitre III. L'arbitre devra le lire attentivement et s'y conformer ;
- Entrer ses disponibilités à l'aide de PTS-REF dans les délais prescrits par les responsables de l'arbitrage – généralement le 1^{er} jour du mois précédent ;
- S'acquitter de son assignation. S'il ne peut être disponible après avoir reçu son assignation, il devra se trouver un remplaçant qui sera en mesure d'honorer son match. Dans le cas contraire, il devra arbitrer et respecter son engagement avec l'organisation sous peine d'amende (voir section V);
- Les arbitres ont 48h pour envoyer une photo des feuilles de matchs à la ligue et comptabiliser les résultats sur PTS REF.

CHAPITRE III - CODE D'ÉTHIQUE DE L'ARBITRE

1. L'UNIFORME DE L'ARBITRE

L'uniforme permet à l'arbitre de se distinguer des joueurs et reflète son professionnalisme sur le terrain. Il doit être propre et l'arbitre se doit de le porter avec fierté, c'est-à-dire le gilet rentré dans le short et les bas montés aux genoux. Idéalement, l'arbitre qui souhaite évoluer en LSQM ou en Ligue Élite devra se munir de souliers à crampons ou de turf de couleur noire. Évitez les nouveaux modèles de couleurs voyantes comme portent plusieurs joueurs. L'arbitre doit aussi porter son badge sur son gilet car elle atteste de ses compétences à officier le match.

2. L'ARBITRE ET SES ASSISTANTS ARBITRES

L'arbitre et ses assistants arbitres forment une équipe et se doivent de porter le même uniforme. Le trio doit travailler en collaboration et établir préalablement, lors de consignes d'avant-match, un code de travail et un système de communication clair. Des consignes d'avant-match détaillées, énoncées par l'arbitre, permettront d'éviter les malentendus et le manque d'uniformité dans les décisions au sein de l'équipe d'arbitres. Dans le cas de désaccord, c'est l'arbitre qui prendra la décision finale à laquelle les assistants devront se plier. Vous trouverez des exemples de consignes d'avant-match sur le site de l'ASML.

3. L'ARBITRE SE DOIT

L'arbitre se doit d'intervenir auprès des joueurs avec calme et sérénité, tout comme les joueurs doivent parler à l'arbitre avec calme et sérénité. Les joueurs et l'arbitre ne sont pas des ennemis. Le rôle de l'arbitre est de faire respecter l'esprit du jeu et celui des lois le régissant. L'arbitre se doit de penser comme un officiel et non comme un joueur ou un entraîneur. Le vouvoiement est fortement recommandé lorsque l'arbitre s'adresse à un entraîneur.

4. LA FORME PHYSIQUE

La forme physique de l'arbitre se doit d'être aussi bonne sinon meilleure que celle des joueurs. N'oubliez pas que l'arbitre doit généralement se trouver à quinze (15) à vingt (20) mètres du ballon. Bien que cela ne soit pas obligatoire, nous recommandons fortement aux arbitres de se présenter aux tests physiques tenus par l'ARSQ en début et en fin de saison pour s'assurer qu'ils se conforment aux exigences minimales de la condition physique en fonction de leur âge.

5. AYEZ L'HONNÊTÉTÉ

Soyez honnête et droit. Si vous avez de la famille dans l'une ou l'autres des équipes (joueurs ou entraîneur), veuillez le déclarer aux responsables de l'arbitrage et à l'assignateur de l'ARSQ afin d'éviter l'apparence de conflits d'intérêt. **VOUS NE POUVEZ ARBITRER UNE PARTIE SI VOUS ÊTES EN CONFLIT D'INTÉRÊT.** S'il vous arrive de connaître des joueurs ou des entraîneurs lors d'un match, veuillez éviter les excès de familiarités publiques. Traitez tous les joueurs et entraîneurs de façon équitable que vous les connaissiez ou non.

6. UN CARTON

Les cartons qu'il soit de couleur jaune ou rouge constituent un de vos outils de travail et doivent être donnés judicieusement et avec discernement. Un arbitre qui donne des cartons inutilement pour exercer son autorité verra leur efficacité considérablement diminuée alors qu'un arbitre qui ne donne pas de carton lorsque la situation le requière risque de voir la température de son match grimper en flèche. Révisez vos lois et rappelez-vous les motifs pour lesquels vous décernez un carton avant de vous exécuter. Cela vous permettra de procéder avec calme, autorité, confiance et conviction. En cas d'expulsion, nous demandons à l'arbitre d'envoyer son rapport disciplinaire aux responsables de l'arbitrage afin qu'il puisse faire l'objet d'une révision avant d'être transmis à l'ARSQ.

7. LA SÉCURITÉ DES JOUEURS

La sécurité des joueurs doit être la préoccupation première de l'arbitre. L'arbitre ne doit pas être la cause de geste de violence ou de brutalité, mais il doit réagir fermement avec objectivité aux gestes posés par les joueurs ou entraîneurs en discernant la sanction appropriée qui s'impose. Essayez de prévenir les comportements violents ou fautes grossières lorsque cela est possible. Cela peut se faire en manifestant votre présence verbale et physique sur le terrain, en identifiant les joueurs clés (c'est-à-dire les joueurs vedettes et les cas problèmes), en apprenant à sentir et reconnaître les situations critiques dans un match.

8. LES LOIS DU JEU

L'arbitre doit connaître les Lois du jeu à la lettre et les appliquer aux meilleures de ses capacités. La section « Interprétation des Lois du jeu (seconde partie de votre livre des Lois) est un incontournable que l'arbitre se doit de lire et consulter lorsqu'il a des doutes ou des questions. Il peut également se référer aux responsables de l'arbitrage s'il désire des éclaircissements par rapport aux Lois du jeu et aux règlements des compétitions en vigueur (LSRQ, LSQM ou LSEQ). Il se doit également de comprendre l'esprit de la loi et empêcher toutes formes de tricherie dont il est conscient ou témoin.

9. LE RESPECT DES JOUEURS

Le respect des joueurs n'est pas un dû, mais une chose qui se gagne lors d'un match. Traitez vos collègues, les joueurs et entraîneurs avec respect vous aussi, cela vous aidera à gagner le leur.

10. DANS LA VIE

Dans la vie il n'y a pas que l'arbitrage alors évitez de vous en faire autre mesure si jamais vous commettiez une erreur ou vous aviez un doute sur une de vos décisions. Toute le monde fait des erreurs, même les meilleurs arbitres FIFA au monde. Les joueurs et entraîneurs aussi en commettront plusieurs au cours d'un match, ne l'oubliez pas. Si jamais quelque chose n'allait pas suite à un match, n'hésitez pas à en parler aux responsables de l'arbitrage.

11. SÉCURITÉ DE L'ARBITRE

Si jamais vous étiez victime de menaces ou violences lors d'un match de la part d'un joueur, entraîneur ou parent, nous vous demandons de communiquer avec les responsables de l'arbitrage sur le champ car ce genre de comportement est intolérable.

CHAPITRE IV - COMPENSATIONS

Le taux payé sera celui du plus haut niveau de compétition des deux équipes en présence.

TARIFICATION DES PARTIES LOCALES (L.S.R.Q.)

CATÉGORIE	ARBITRE	ASS. ARBITRE	DURÉE MATCH
U09 - U10	18.00 \$		2 X 25 Minutes
U11 - U12	21.00 \$	16.00 \$	2 X 30 Minutes
U13 - U14	28.00 \$	19.00 \$	2 X 35 Minutes
U15 - U16	33.00 \$	21.00 \$	2 X 40 Minutes
U17 - U18	40.00 \$	24.00 \$	2 X 45 Minutes
ADULTE FÉM (S9)	25.00 \$		2 X 45 Minutes
ADULTE MASC (S11)	36.00 \$		2 X 45 Minutes

TARIFICATION DES PARTIES DÉVELOPPEMENT ET COMPÉTITION (L.S.Q.M.)

CATÉGORIE	ARBITRE	ASS. ARBITRE	DURÉE MATCH
U09 - U10	22.00 \$		2 X 25 Minutes
U11 - U12	29.00 \$	19.00 \$	2 X 30 Minutes
U13 - U14	A.R.S.Q.	23.00 \$	2 X 35 Minutes
U14 AA	A.R.S.Q.	A.R.S.Q.	2 X 35 Minutes
U15 - U16	A.R.S.Q.	24.00 \$	2 X 40 Minutes
U17 - U18	A.R.S.Q.	28.00 \$	2 X 45 Minutes
SENIOR A, O25 F A	A.R.S.Q.	29.00 \$	2 X 45 Minutes
SENIOR AA D2 (F) et D3 (M)	A.R.S.Q.	29.00 \$	2 X 45 Minutes
SENIOR AA D1 (M&F), D2 (M)	A.R.S.Q.	A.R.S.Q.	2 X 45 Minutes

CHAPITRE V - TRAITEMENT DES FRAIS D'OPÉRATIONS

Le traitement des compensations aux arbitres pour les parties LSQM (ref : A.R.S.Q.) sont transmis aux officiels une fois par mois environ. A noter que l'ASML ne s'ingère aucunement dans la sélection, l'assignation et les compensations réservées à ces arbitres.

TRAITEMENT DES FRAIS D'OPÉRATIONS POUR LES ARBITRES À L'ASML

RECEPTION FORMULAIRES DE COMPENSATIONS	TRAITEMENT DES COMPENSATIONS	DISPONIBILITÉ DES CHÈQUES	TRANSMISSION DES CHÈQUES
18h maximum	chèques + signatures	au bureau	par la poste
2 ^{ème} jeudi de juin	2 ^{ème} vendredi de juin	Lundi suivant	mardi suivant
1 ^{er} jeudi de juillet	1 ^{er} vendredi de juillet	Lundi suivant	mardi suivant
4 ^{ème} jeudi de juillet	4 ^{ème} vendredi de juillet	Lundi suivant	mardi suivant
3 ^{ème} jeudi de Août	3 ^{ème} vendredi de Août	Lundi suivant	mardi suivant
1 ^{er} jeudi de septembre	1 ^{er} vendredi de sept.	Lundi suivant	mardi suivant
PRÉCISIONS	PRÉCISIONS	PRÉCISIONS	PRÉCISIONS
Le rapport est transmis par l'Assignateur via l'outil PTS-REF. *	Les chèques seront produits et les signatures obtenues pour les dates mentionnées.	Il est possible de se procurer son chèque pendant les heures de bureaux aux dates mentionnées.	Les chèques qui seront en main aux dates mentionnées seront transmis par la poste dès midi.

* Pour toute question, vous pouvez vous adresser aux responsables de l'arbitrage : assignation@mistrallaurentien.com.

CHAPITRE V - MESURES DISCIPLINAIRES ET AMENDES

L'on entend par mesures disciplinaires :

- Avertissements verbaux ;
- Avertissements écrits ;
- Amendes ;

* Sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'expulsion ;

** Suspension de parties en tant que membre (joueur ou entraîneur) ;

*Un arbitre qui aura à plusieurs reprises fait subir des désagréments à l'organisation par ses manquements répétés, sera référé par le chef-arbitre au directeur général. Après l'étude de son dossier, il pourra être décidé de le suspendre de la liste des arbitres.

**Un arbitre qui aura de façon excessive enfreint toutes les règles et qui aura par son comportement fait un tort considérable à l'organisation sera référé au directeur général pour évaluation disciplinaire. Un comité pourra décider de suspendre cet arbitre en tant que joueur. Le nombre de parties sera évalué selon la gravité des gestes qui lui seront reprochés.

La suspension sera dans le cas où le chef-arbitre aura pris toutes les mesures disciplinaires mises à sa disposition et qui n'auront rien changé au comportement de l'arbitre fautif.

TABLEAU DES FRAIS

Retard d'un arbitre régulièrement assigné à une partie :	10.00\$ la première fois 20.00\$ pour tout retard subséquent Si le match a débuté, les minutes de retard seront déduites de sa paye ;
Absence d'un arbitre assigné à une partie :	1,5 X la compensation prévue et avertissement ;
Résultats (et feuilles de match) non traité (en retard) :	1 ^{ère} fois : Avertissement verbal ou écrit 2 ^{ème} fois : 5\$ par match ; 3 ^{ème} fois : 10\$ par match ;
Forfait douteux :	Frais de 50% du match en cause ;